



Barème d'honoraires

Vente

Montant de la transaction	Rémunération
De 1 à 49 999 €	2 500 €
DE 50 000 à 99 999 €	3 500 €
De 100 000 € à 499 999 €	4 %
De 500 000 € à 999 999 €	3,5 %
A partir de 1 000 000 €	3%

Ces prix s'entendent TVA incluse au taux de 20%. Nos honoraires comprennent les prestations de visite, négociation et constitution de dossier. Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de l'acquéreur. Tout compromis de vente sera signé avec le concours d'un notaire.

Location*

Nature de l'opération	Rémunération
Etat des lieux	3 €/m2
Dossier + Visite + Rédaction de bail	Montant du loyer

*Décret n°2014-890 sur le plafonnement des honoraires de location : A partir du 15 septembre 2014, les honoraires de location d'un logement facturés aux locataires par les agents immobiliers sont plafonnés.

Le propriétaire bailleur prendra désormais en charge la totalité des honoraires liés à la mise en location de son bien, à l'exception de quatre prestations qui seront partagées entre le propriétaire et le locataire : la visite du logement, la rédaction du bail, la constitution du dossier et l'établissement de l'état des lieux.